PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA MRC DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 235-2021

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska par la soussignée, Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité, de ce qui suit :

QUE, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint- Bruno-de-Kamouraska tenue le 7 juin 2021, ledit conseil a adopté le règlement numéro 235-2021 intitulé « Règlement numéro 235-2021 sur la gestion contractuelle abrogeant le règlement 218-2020 sur la gestion contractuelle et la délégation de certains pouvoirs »;

QUE, conformément aux dispositions de l'article 451 du code municipal qu'un avis de promulgation du règlement numéro 235-2021 a été affiché aux deux endroits prévus;

QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Municipalité Saint-Bruno-de-Kamouraska situé au 321, rue de l'Église, bureau 1;

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska ce 7 juin 2021.

Maryse Ouellet,

directrice générale et

secrétaire-trésorière par intérim

auju luccio